

**INTERPELLATION** par **Lisbeth SHEPHERD** et **Marie TRELLU-KANE\***

## « Il faut développer le service volontaire »

« La France s'est officiellement penchée sur l'idée d'un service volontaire suite à la suspension du service national décidée en 1996 et votée en 1998. Un projet de loi proposant la création d'un « service national volontaire » a été adopté en deuxième lecture par le Sénat et par l'Assemblée nationale fin février. Il propose aux jeunes Français et Européens, hommes et femmes, âgés de 18 à 28 ans, d'accomplir un service national volontaire dans les domaines de la sécurité et de la défense civile, de la cohésion sociale et de la solidarité, ou de la coopération internationale, du développement et de l'aide humanitaire. Ce service national volontaire sera conclu pour une durée comprise entre 6 et 24 mois et s'accomplira dans le cadre d'un contrat de droit public. Le projet prévoit notamment une prise en charge par les organismes d'accueil des jeunes volontaires d'une indemnité mensuelle de subsistance et de leur couverture sociale.

Unis-Cité expérimente depuis cinq ans ce que cette loi a dénommé un « volontariat de cohésion sociale et de solidarité ». Chaque année, d'octobre à juin, Unis-Cité rassemble des jeunes filles et garçons, âgés de 17 à 25 ans, de milieux, de cultures et de nationalités différents, diplômés ou non, qui consacrent neuf mois de leur vie à la collectivité pendant lesquels ils réalisent, en équipes et à temps plein, des actions de solidarité auprès de structures d'entraide existantes : chantiers de protection de l'environnement, animation auprès d'enfants dans les quartiers, accompagnement de personnes âgées en institution, sont autant d'exemples reconnus et soutenus par des fondations d'entreprises mais aussi par les pouvoirs publics.

La loi parue au Journal Officiel le 15 mars dernier constitue une avancée importante dans le combat mené par Unis-Cité depuis 1995 pour prouver que le service volontaire peut combler le manque qui existe en France d'une étape de vie

pour les jeunes, solidaire et différente, entre l'école et la vie active. Or, le nouveau service national volontaire, porté par le ministère des Affaires étrangères pour remplacer les anciens VSN dans les administrations et les entreprises françaises à l'étranger, ne semble pas avoir pris en compte ces enjeux.

Pourquoi avoir mélangé dans un même texte le volontariat civil comme « étape de vie solidaire » proposé aux jeunes et un « volontariat de coopération » qui proposera en fait aux jeunes une expérience professionnelle à l'étranger, et aux entreprises de bénéficier des services de jeunes sous couvert de l'Etat et peu coûteux ? Pourquoi se soucier

de la concurrence possible du volontariat avec l'emploi sur le territoire français, en évitant de se poser la même question pour l'étranger ? Pourquoi ne pas reconnaître que le service volontaire des jeunes constitue un véritable enjeu de société, et qu'une réflexion de fond doit être menée d'urgence conjointement par nos élus et par le réseau associatif mobilisé sur la question ? Pourquoi avoir réservé le volontariat de cohésion sociale aux seuls jeunes français et européens, excluant de cette nouvelle possibilité d'engagement solidaire les jeunes étrangers résidant légalement sur le territoire français parfois depuis des années ?

Nous sommes prêts à accueillir toute personne et tout élu intéressés et de les faire rencontrer un des 220 jeunes qui ont donné neuf mois de leur vie sans avoir de statut ni de reconnaissance et qui ne comprennent pas pourquoi le relais n'est pas pris au niveau national. ☺☺

\*CO-FONDATRICES D' « UNIS-CITÉS » (UN AN UNIS POUR LA CITÉ)  
12, RUE ROUSSEL, 93200 SAINT-DENIS  
TÉL. : 01 49 71 17 89 / FAX : 01 49 71 17 90

Livret pour  
un service volontaire

Unis-Cité